



Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal de l'ASIA
Le 1^{er} juillet 2020 à 20h00 – Théâtre du Château à Avenches

M. Thierry Schneider, Vice-Président du Conseil intercommunal de l'ASIA, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée, au Comité de direction et sa directrice.

1. Liste des présences

Une liste des présences a été signée par les délégués lors de leur arrivée. 24 délégués ont été convoqués, 20 délégués sont présents, dont 2 suppléants.

Sont excusés : Mmes Daisy Muñoz-Küpfer, Mireille Mesquita, MM. Albert Gavillet, Jean-Christophe Delafontaine, Alexander Grebien et Christophe Gujer.

Sont présents pour le Comité de direction : Mmes Mireille Schaer et Anne-Lise Stritt, MM. Gaetan Aeby, M. Julian Schürch et M. Eric Schürch.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour, tel que présenté, est approuvé à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2019

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

4. Assermentation et installation de délégué

Mme Géraldine Stucki, déléguée de la Commune d'Avenches, est assermentée. Elle est de ce fait installée en qualité de déléguée du Conseil intercommunal de l'association et entre immédiatement en fonction, pour la durée de la législature 2016-2021.

5. Communications du Comité de direction

Le Comité de direction n'a pas de communication.

6/7. Rapport annuel de gestion de la direction de l'ASIA et présentation des comptes 2019 / rapport de la CoGeF / adoption

Les comptes 2019, établis par le Comité de direction et la Directrice de l'ASIA, sont présentés par M. Thierry Schneider, chapitre par chapitre. Des explications plus détaillées sont fournies lors de l'analyse des différents postes au budget.

La discussion est ouverte entre chaque chapitre.

Compte 1 : Conseil Intercommunal et Comité. Il ne suscite pas de question.

Compte 2 : Finances. Il ne suscite pas de question.

Compte 3 : Bâtiments. Il ne suscite pas de question.

Compte 5 : Formation et Jeunesse. Mme Nicole Arzrouni demande à quoi correspond la forte augmentation présentée au compte « Subventions pour camps de 5^e et 6^e » / 501.3662.2. M. Gaetan

9. Préavis 02-2020 : Demande de budget extraordinaire – mobilier scolaire rentrée 2020-2021 / rapport de la CoGeF / adoption

Une copie du préavis a été envoyée à tous les délégués avec la convocation ; ce dernier n'est dès lors pas lu durant la séance.

Mme Sandra Laverrière, pour la COGEF, lit le rapport.

M. Thierry Schneider ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée. Le préavis n° 02-2020 est soumis au vote à main levée.

Décision : le préavis no 02-2020 est accepté à l'unanimité.

10. Réponse au postulat « Elaboration d'un règlement en vue de l'octroi d'une indemnité de repas »

M. Gaetan Aeby fait lecture de la réponse du CODIR au postulat (en annexe du procès-verbal).

11. Election du bureau pour un an

Au vu de l'absence de M. Albert Gavillet, une vice-présidente ad intérim est élue pour la soirée en la personne de Mme Nicole Arzrouni.

Election du président : Mme Nicole Arzrouni propose de réélire M. Albert Gavillet. Il n'y a pas d'autre proposition. Celui-ci est réélu par acclamation.

Election du vice-président : Mme Nicole Arzrouni propose de réélire M. Thierry Schneider. Il n'y a pas d'autre proposition. Celui-ci accepte, et est réélu par acclamation.

Election des scrutateurs : Mme Coraline Sandoz-Otheneret et M. Maxime Corthésy sont élus par acclamation.

Election des scrutateurs suppléants : Mme Isabelle Corpataux, Mme Claire-Marie Spahr et Mme Daisy Muñoz-Küpfer sont élues par acclamation.

12. Propositions individuelles et divers

- Mme Claire-Marie Spahr fait part d'informations inquiétantes d'enfants, parents, enseignants et commerçants. Lors de la pause de midi, il a été constaté que des élèves se nourrissent de chips, de Red Bull..., ainsi que des constatations de vols et de « fumette ». Suite aux vols, des plaintes ont été déposées et des surveillants ont été engagés dans les commerces. Mme Spahr relève que les élèves sont, selon la LEO, de la responsabilité communale. Elle constate également que sans inscription, il ne peut y avoir de surveillance. Mme Spahr demande une réponse quant à la responsabilité des communes sur la sécurité de la jeunesse, ainsi que sur leur santé.

M. Gaetan Aeby informe qu'une réponse sera donnée lors du prochain Conseil intercommunal mais ajoute que légalement, les communes sont tenues de surveiller dans le périmètre scolaire. S'agissant des 7/8H, une décharge est demandée aux parents si les élèves sont autorisés à sortir du périmètre scolaire et concernant les 9/11H, cette décharge n'est pas obligatoire.

M. Aeby ajoute que le CODIR est au courant de ces agissements, des mesures ont déjà été prises, notamment par l'engagement d'un éducateur social. Comme mentionné, des détails seront donnés lors du prochain Conseil intercommunal.

Mme Claire-Marie Spahr pense que les parents ont besoin de certitudes quant à l'encadrement de leurs enfants.



Au nom du Conseil intercommunal de l'ASIA

Le vice-président

T. Schneiter

La secrétaire

F. Jeanrenaud

Annexe :

- réponse au postulat « Elaboration d'un règlement en vue de l'octroi d'une indemnité de repas